

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON

Le 04 avril 2023

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

L'An deux mil vingt-trois, le quatre du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal et mariages de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame BLANC Dominique Maire de la commune de Péron.

Date de convocation des membres : 28 mars 2023.

Nbre en exercice : 20

Nbre présents : 14

Nbre votants : 18

Nbre de voix pour : 17 Nbre de voix contre : 0 Nbre d'abstention : 1

Etaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,

M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, adjoints

M. Blanc Jérémie, Conseiller Municipal délégué,

Mmes De Jesus Catherine, Fournier Céline, Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine, Conseillères Municipales,

MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Girod Claude, Martinod Guillaume, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

Mme Budun Sevda, Conseillère, a donné une procuration à Mme De Jesus Catherine, Conseillère,

Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à M. Pons Alexandre, Adjoint,

Mme Fol Christine, Conseillère, a donné une procuration à Mme Rossas Amandine, Adjointe,

Mme Rey-Novoa Dolorès, Conseillère, a donné une procuration à M. Barrière-Constantin Luc, Conseiller, M. Félix-Fiardet Bastien,

Etais absente

Mme Golay-Ramel Martine

Le Maire donne lecture du compte administratif 2022 du budget principal :

FONCTIONNEMENT (euros)	
Titres des recettes émis	3 849 794,80 €
Mandats des dépenses émis	2 390 537,12 €
	<hr/>
Excédent Fonctionnement 2021 reporté	1 459 257,68 €
	<hr/>
Résultat fonctionnement 2022 à affecter	200 000,00 €
	<hr/>
	1 659 257,68 €

INVESTISSEMENT (euros)	
Titres de recettes émis	1 077 350,39 €
Mandats de dépenses émis	1 853 212,72 €
 Besoin de financement	 -775 862,33 €
 Excédent Investissement 2021 reporté	 603 553,60 €
Résultat investissement 2022 (D001)	-172 308,73 €
Restes à réaliser dépenses	1 496 662,00 €
Restes à réaliser recettes	529 826,00 €
 Besoin de financement réel	 -1 139 144,73 €
Réserves	520 112,95 €

DEFICIT
D 001

LE CONSEIL MUNICIPAL, au vu du compte de gestion 2022 dressé par le Receveur municipal, et après avoir délibéré pour l'approbation du compte administratif 2022 présenté par le Maire.

DECIDE d'affecter au budget primitif 2023 l'excédent de fonctionnement 2022 de 1 659 257,68 € comme suit :

* En recettes d'investissement au compte 1068 "Réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé" : 1 459 257,68 € dont

- 1 139 144,73 € en couverture du besoin de financement réel d'investissement
- 320 112,95 € réserves pour financer de nouvelles opérations.

* En recettes de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 200 000 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Blanc